

# FEDERATION DE SEINE ET MARNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

22, rue des jons – Aubigny  
77650 – MONTEREAU-SUR-LE-JARD



## BILAN ANNUEL 2017 DE L'ANIMATION du DOCOB SITE NATURA 2000 FR1102007 « Rivière du Vannetin »

Février 2018





# Sommaire

---

<b>1. PREAMBULE.....</b>	<b>1</b>
1.1. LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000 .....	1
1.1.1. <i>L'animation</i> .....	1
1.1.2. <i>Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB</i> .....	1
1.2. MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE .....	2
<b>2. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION .....</b>	<b>2</b>
2.1. CREATION / MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA .....	2
2.1.1. <i>Site Internet</i> .....	2
2.1.2. <i>Plaquettes de communication</i> .....	2
2.2. PRISES DE CONTACTS AVEC DES PARTENAIRES POTENTIELS .....	2
2.3. ORGANISATION DE REUNIONS D'INFORMATION .....	2
2.4. PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS .....	3
2.5. COMMUNICATION / ANIMATION AUPRES DES SCOLAIRES .....	3
2.6. SENSIBILISATION ET CONSEILS AUX ELUS, RIVERAINS ET USAGERS DU SITE.....	3
<b>3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS.....</b>	<b>3</b>
3.1. PROJET ET TRAVAUX.....	3
3.2. SIGNALEMENTS .....	3
<b>4. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES .....</b>	<b>4</b>
4.1. CAMPAGNE DE SUIVI DE LA REPRODUCTION DE LA LAMPROIE DE PLANER (LAMPETRA PLANERI) .....	4
4.2. CAMPAGNE DE PECHES ELECTRIQUES.....	4
4.3. SUIVI DES POPULATIONS DE MULETTE EPAISSE ( <i>UNIO CRASSUS</i> ) .....	5
4.1. INTEGRATION DES DONNEES NATURALISTE A CETTIA .....	5
<b>5. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMME D'ACTIONS SUR LE SITE</b>	<b>5</b>
5.1. PARTICIPATION AU COMITE DE PILOTAGE, RENCONTRE, COLLOQUES.....	5
<b>6. CONTRACTUALISATION ET GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPECES.....</b>	<b>6</b>
6.1. ACTUALISATION DE LA BASE DE DONNEES PROPRIETAIRES .....	6
6.2. ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000 .....	6
6.1. ANIMATION DES MAEC PAR LA CA 77 .....	6
6.1. ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000 .....	6
6.2. ANIMATION FONCIERE .....	6
<b>7. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE.....</b>	<b>8</b>
7.1. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE.....	8
7.1.1. <i>Animation de groupes de travail</i> .....	8
7.1.2. <i>Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat</i> .....	8
7.2. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE .....	8
<b>8. COMPLEMENTS OU MISE A JOUR DU DOCOB.....</b>	<b>8</b>
<b>9. SYNTHESE .....</b>	<b>9</b>

# Liste des figures

---

Figure 1 : Territoire PAEC Brie Est porté par la CA77 (Source : CA77).....	7
Figure 2 : Répartition des activités l'animation du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » .....	9

# 1. PREAMBULE

## 1.1. LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000

Le site FR1102007 « Rivière du Vannetin » a été désigné au titre de la Directive « Habitats – Faune – Flore » (92/43/CEE du 21 mai 1992), il s'agit donc d'une Zone Spéciale de Conservation depuis le 17/04/2014.

Le Document d'Objectifs du site a été validé par arrêté préfectoral le 23 janvier 2013 et l'animation du site a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### 1.1.1. L'animation

Depuis 2014, la commune de Choisy-en-Brie était la structure animatrice du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin ».

Depuis 2017, la **Communauté de communes des 2 Morin** a été désignée pour porter l'animation du site. Monsieur Rémi LEMOINE, vice-président à l'Environnement et à l'assainissement non collectif, assure la présidence du Comité de Pilotage.

La Communauté de communes des 2 Morin a confié l'animation à Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA). Elle a passé un marché public d'animation pour le site Natura sur la période d'avril 2017 à juin 2018.

La FDAAPPMA assure l'animation depuis 2014.

Le présent bilan s'étend du 1 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

### 1.1.2. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB

La désignation du site Natura 2000 se justifie par la présence de trois espèces d'intérêt communautaire :

- le Chabot (*Cottus gobio* – Code Natura 2000 : 1163),
- la Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).
- la Mulette épaisse (*Unio crassus* - Code Natura 2000 : 1032).

Afin de préserver ces espèces, la mise en œuvre des actions du DOCOB doit répondre aux objectifs suivants :

1. Préserver les milieux naturels dans une logique de maintien d'une mosaïque d'habitats et des corridors écologiques,
2. Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès du grand public et des professionnels,
3. Assurer le suivi scientifique des habitats naturels et des espèces,
4. Assurer une veille environnementale et favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques du territoire,
5. Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques et leurs interactions avec l'environnement,
6. Réaliser une étude complémentaire sur les autres espèces d'intérêt communautaire identifiées au sein et à proximité du site : la Mulette épaisse (*Unio crassus*),
7. Maintenir ou restaurer la continuité écologique et le transit sédimentaire de la rivière,
8. Restaurer la qualité de l'eau,
9. Restaurer et conserver des habitats d'espèces et habitats d'intérêt communautaire,

10. Maintenir et développer des pratiques agricoles extensives favorisant la conservation des espèces de poissons d'intérêt communautaire sans compromettre la viabilité économique des exploitations agricoles,
11. Maintenir ou développer des pratiques sylvicoles favorisant la conservation des espèces d'intérêt communautaire.

Pour atteindre ces objectifs, 28 mesures ont été identifiées dans le DOCOB (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, contrats Natura 2000 et Autres Contrats), auxquelles s'ajoute la Charte Natura 2000.

## **1.2. MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE**

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

1. Gestion des habitats et des espèces,
2. Suivi des Evaluations d'Incidence Natura 2000,
3. Suivis scientifiques,
4. Information, communication et sensibilisation,
5. Veille à la cohérence des politiques publiques,
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

## **2. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION**

### **2.1. CREATION / MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA**

#### **2.1.1. Site Internet**

Le site Internet dédié au site Natura 2000, a été mis à jour en 2017 lorsque cela a été nécessaire (actualités, etc.).

#### **2.1.2. Plaquettes de communication**

Une plaquette à destination du grand public présentant le site Natura 2000, ses espèces et habitats communautaires ainsi que les évaluations d'incidences et les outils de contractualisation, a été élaborée.

La fiche d'aide à la réalisation des évaluations des incidences Natura 2000 a été mise à jour et complétée.

### **2.2. PRISES DE CONTACTS AVEC DES PARTENAIRES POTENTIELS**

Les relations entre les principales structures intervenant sur le territoire, que sont le SAGE des 2 Morin et le Syndicat intercommunal de la vallée du Haut Morin, ont été maintenues en routine sur le site Natura 2000 tout au long de l'année 2017.

La Chambre de Commerce et de l'Industrie est membre du comité de pilotage. L'animatrice a recherché un contact qui pourrait l'y représenter. Elle a été rencontrée, le 17 octobre 2017, pour présenter la démarche Natura 2000, les évaluations des incidences et les opportunités de contractualisation pour les entreprises.

### **2.3. ORGANISATION DE REUNIONS D'INFORMATION**

En avril 2017, il n'y a pas eu de réunion d'information particulière.

## **2.4. PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS**

Nous n'avons pas été sollicités pour participer à des manifestations ou réunions sur le territoire.

## **2.5. COMMUNICATION / ANIMATION AUPRES DES SCOLAIRES**

En 2017, une animation a eu lieu :

- Chartronges, classe de CM1, 24 élèves, le 29/06/17

L'animation se déroule en deux parties : une première phase « théorique » en classe, puis une deuxième phase d'observation lors d'une sortie au bord de la rivière. L'objectif est de présenter les milieux aquatiques en général puis les espèces et les habitats naturels protégés sur le Vannetin avec des outils pédagogiques adaptés.

## **2.6. SENSIBILISATION ET CONSEILS AUX ELUS, RIVERAINS ET USAGERS DU SITE**

Tout au long de l'année, l'animatrice a répondu aux questions des élus, riverains et usagers du site.

# **3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS**

## **3.1. PROJET ET TRAVAUX**

Une veille locale a été effectuée sur le site Natura 2000 afin de suivre les projets nécessitant une évaluation des Incidences Natura 2000 et de pouvoir identifier les modifications locales du territoire pour les prendre en compte lors de l'analyse des suivis écologiques.

Les projets / travaux suivants ont été suivis à proximité et sur le site Natura 2000 :

- Le projet de station d'épuration de la commune de Leudon-en-Brie

L'animatrice s'est informée du projet de station d'épuration de la commune de Leudon-en-Brie auprès du bureau d'études en charge du projet, de la DDT et de l'Agence de l'Eau pour s'assurer que les enjeux Natura 2000 seraient bien pris en compte. Le projet est en stand-by, l'agence de l'eau ayant demandé la recherche d'une solution moins coûteuse pour éviter une flambée du prix de l'eau.

## **3.2. SIGNALEMENTS**

Lors de ses visites sur le terrain, l'animatrice a pu observer des dommages sur le site Natura 2000. L'AFB, la DDT et Le DRIEE ont été informées.

Le vendredi 9 juin 2017, en réalisant le suivi 2017 « Mulette épaisse » au Pont de Milhard à Marolles en Brie, il a été constaté la construction d'une dizaine de barrages réalisés par le riverain, en amont et en aval du pont, ayant un impact bien visible sur le milieu. Pour la plupart, il s'agit de troncs plantés dans les deux berges avec de branches plantées dans le lit pour les tenir. L'un des barrages a été consolidé avec des tôles pour a priori faire une retenue pour un pompage. L'AFB, a procédé à un contrôle des ouvrages qui nous étaient accessibles le jeudi 6 juillet. La procédure est en cours.

## 4. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Trois actions principales ont été réalisées dans le cadre des suivis scientifiques et techniques du site :

- Suivi de la reproduction de la Lamproie de planer (*Lampetra planeri*) ;
- Campagne de pêches électriques pour évaluer les populations des espèces piscicoles communautaires.
- Suivi des populations de Mulette épaisse (*Unio Crassus*)

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé « Suivi 2016 de l'habitat et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR1102007 « Rivière du Vannetin » (Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2017). Il est téléchargeable via le site Internet dédié au site Natura 2000 « Rivière du Vannetin ».

### 4.1. CAMPAGNE DE SUIVI DE LA REPRODUCTION DE LA LAMPROIE DE PLANER (LAMPETRA PLANERI)

Espèce concernée : Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Objectif : Constater une reproduction effective de la Lamproie de planer sur le site Natura 2000, grâce à l'observation de comportements reproducteurs d'individus adultes. Ces comportements sont la recherche d'un lieu propice à la reproduction par des individus nageant, le creusement d'un nid et la formation d'une « pelote d'individus » qui correspond à la phase active de copulation.

Description des actions réalisées : Ce suivi de la reproduction des Lamproies de planer a eu lieu entre le 22 mars et le 8 mai 2017. Tous les comportements ou indices de reproduction observés ont été répertoriés. Après une visite sur place de l'animatrice, à Saint Siméon, où le nid avait été observé en 2016, le propriétaire riverain a réalisé des observations régulières. Aucun individu nageant n'a pu être observé cette année.

Conclusions principales : La reproduction de la Lamproie de planer n'a pu être avérée en 2017 sur le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin ».

### 4.2. CAMPAGNE DE PECHES ELECTRIQUES

Objectif : Suivi de l'évolution des espèces piscicoles d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.

Espèces concernées : Chabot (*Cottus gobio* – Code Natura 2000 : 1163), Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Description des actions réalisées : Le suivi des espèces piscicoles d'intérêt communautaire est annuel et porte depuis de 2015 sur 2 des 6 stations identifiées lors de l'élaboration du DOCOB. La station à Chartronges et la station au poteau à Saint-Siméon ont été prospectées en septembre 2017, selon le protocole d'inventaire.

L'analyse des résultats a porté sur l'ensemble du peuplement piscicole (écologie des espèces, effectifs, biomasses...), puis sur les espèces d'intérêt communautaire avec une représentation graphique des effectifs par classes de tailles.

Conclusions principales : Les espèces communautaires ne sont présentes à Chartronges, la station amont n'ayant pas les habitats pour qu'elles puissent s'y établir. Le lit est trop large et trop colmaté. Des actions de restauration de sa morphologie seraient nécessaires. Sur Le Poteau, La population de Chabots semble équilibrée et viable. Une Lamproie de planer a été capturée, cette année.

### **4.3. SUIVI DES POPULATIONS DE MULETTE EPAISSE (*UNIO CRASSUS*)**

Espèce concernée : Mulette épaisse (*Unio Crassus* - Code Natura 2000 : 1032).

Objectif : En 2014, une cartographie de la Mulette épaisse dans le site Natura 2000 FR1102007 « Rivière du Vannetin » a été réalisée. Les individus de Mulette épaisse (*Unio crassus*) vivants n'ont été trouvés que sur le secteur délimité entre le barrage du Bois des Fourneaux à Choisy-en-Brie et l'ouvrage du château de Marolles-en-Brie. En 2015, une étude a été menée par l'ONEMA pour caractériser la population et tenter de définir sa viabilité. Les deux stations de suivis ont été définies en croisant les résultats de ces études.

Description des actions réalisées : Ce suivi a consisté à rechercher les individus à l'aide d'un batiscope, le 9 juin 2017. Après mesure les individus sont replacés.

Conclusions principales : Cinq individus vivants ont pu être observés en 2017 sur le site Natura 2000 « Rivière du Vannetin ».

#### **4.1. INTEGRATION DES DONNEES NATURALISTE A CETTIA**

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'investit régulièrement dans la démarche du Conseil Général d'inventaire de la biodiversité de son département. C'est pourquoi, il a semblé naturel et intéressant de valoriser les informations recensées lors des inventaires écologiques et les « données opportunistes » récoltées lors de déplacements de terrain, dans l'outil régional de saisie en ligne « Cettia-IDF ». Cet outil permet également de réaliser la transmission des données scientifiques récoltées lors de l'animation Natura 2000 au Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP).

## **5. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMME D'ACTIONS SUR LE SITE**

### **5.1. PARTICIPATION AU COMITE DE PILOTAGE, RENCONTRE, COLLOQUES**

L'animatrice a participé à différentes manifestations :

- Journée d'échanges « Continuités écologiques et cours d'eau en Île-de-France » dans le cadre de la mise en œuvre du schéma régional de Cohérence écologique de la région Île-de-France (SRCE), le 30 mai 2017.
- Journée d'échanges sur la séquence Eviter-Réduire-Compenser en zones humides, le 14 novembre 2017. Cette journée avait pour but d'apporter des éléments de connaissance et de méthode aux acteurs locaux concernés par la protection et de la gestion des zones humides, aux porteurs de projets et aux services instructeurs, pour accompagner la mise en œuvre de la séquence ERC en zones humides.
- Journée technique d'échanges du réseau Natura 2000 en Seine et Marne, le 19 juin 2017.
- Journée technique d'échanges des animateurs Natura 2000 en Ile de France, le 1<sup>er</sup> décembre 2017.

## **6. CONTRACTUALISATION ET GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPECES**

### **6.1. ACTUALISATION DE LA BASE DE DONNEES PROPRIETAIRES**

La base de données propriétaires est mise à jour tout au long de l'année en fonction des contacts pris par l'animatrice.

### **6.2. ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000**

Aucun projet de Contrat Natura 2000 n'a émergé sur le site en 2017. Un propriétaire a été rencontré pour faire le point sur les possibilités de contrat Natura 2000. Ces travaux ne peuvent pas rentrer dans le cadre d'un contrat. Il a été renseigné sur les contraintes réglementaires en cas de travaux.

### **6.1. ANIMATION DES MAEC PAR LA CA 77**

Depuis 2016, l'animation du territoire agricole pour une évolution des pratiques notamment via les MAEC sur le territoire Natura 2000 est assurée uniquement par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne.

En effet, elle a déposé un PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) sur le territoire « Brie Est » pour une durée de 3 ans (2016-2018) et qui inclus le site Natura 2000 Ainsi, les MAEC seront proposées à l'échelle communale sur l'ensemble du site et plus seulement limitées aux parcelles bordant le cours d'eau.

Pour l'enjeu biodiversité, l'objectif au terme des 3 années du PAEC est d'avoir environ 20% des exploitants engagés dans une mesure d'aménagements parcellaires ou d'entretien d'éléments fixes du paysage.

Un agriculteur a pris contact avec l'animatrice pour obtenir des informations sur les MAEC. Il a été orienté vers la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne.

### **6.1. ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000**

En 2017, aucune Charte Natura 2000 n'a été signée. Elle a été proposée à l'agriculteur qui souhaitait des informations sur les MAEC. Il n'a pas souhaité la signer les dates de fauches étant jugées trop restrictives.

### **6.2. ANIMATION FONCIERE**

Aucune animation foncière n'a encore été engagée. Néanmoins, si besoin est, la base de données des propriétaires des parcelles cadastrales du site sera un outil utile à ce type de travail ; d'autant plus que certains propriétaires nous ayant contacté, pourraient souhaiter vendre des terrains en bordure du Vannetin.

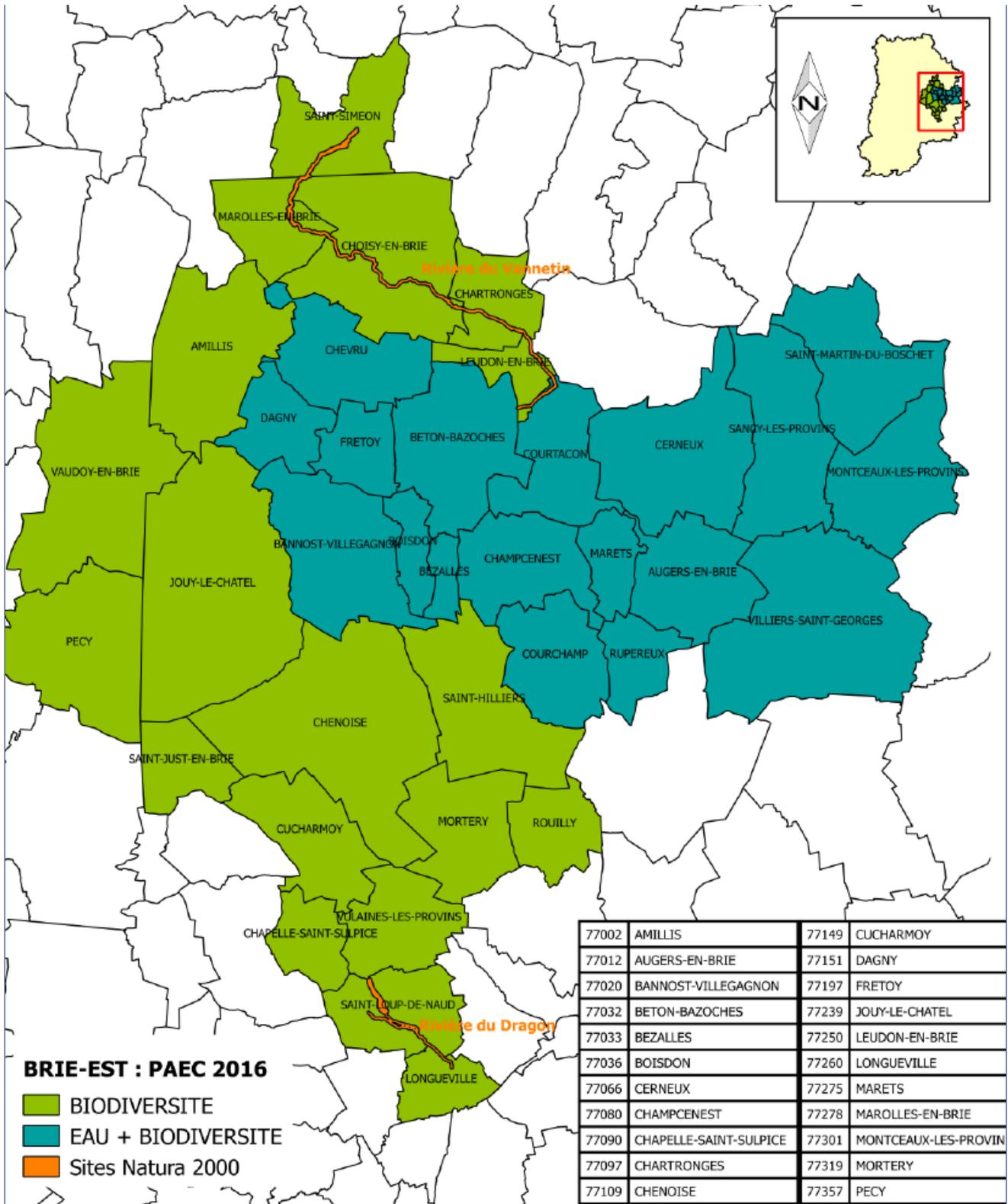


Figure 1 : Territoire PAEC Brie Est porté par la CA77 (Source : CA77)

## **7. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE**

### **7.1. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE**

#### **7.1.1. Animation de groupes de travail**

Au cours de cette année 2017, l'animation de groupes de travail n'a pas été nécessaire.

#### **7.1.2. Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat**

Les services de l'Etat ont été tenus informés de l'animation du site tout au long de l'année, grâce à des rencontres ou des échanges réguliers, par téléphone et emails.

### **7.2. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE**

En 2017, les missions liées à la gestion administrative et financière du site concernaient :

- Le renouvellement du Marché d'Animation
- Le suivi de de la convention d'animation avec la Communauté de communes des 2 Morin,
- Le suivi des activités d'animation (notamment le suivi du temps de travail consacré à chacune d'entre elles),
- La réalisation du bilan d'animation pour 2016 (rédaction du rapport, facturation...).

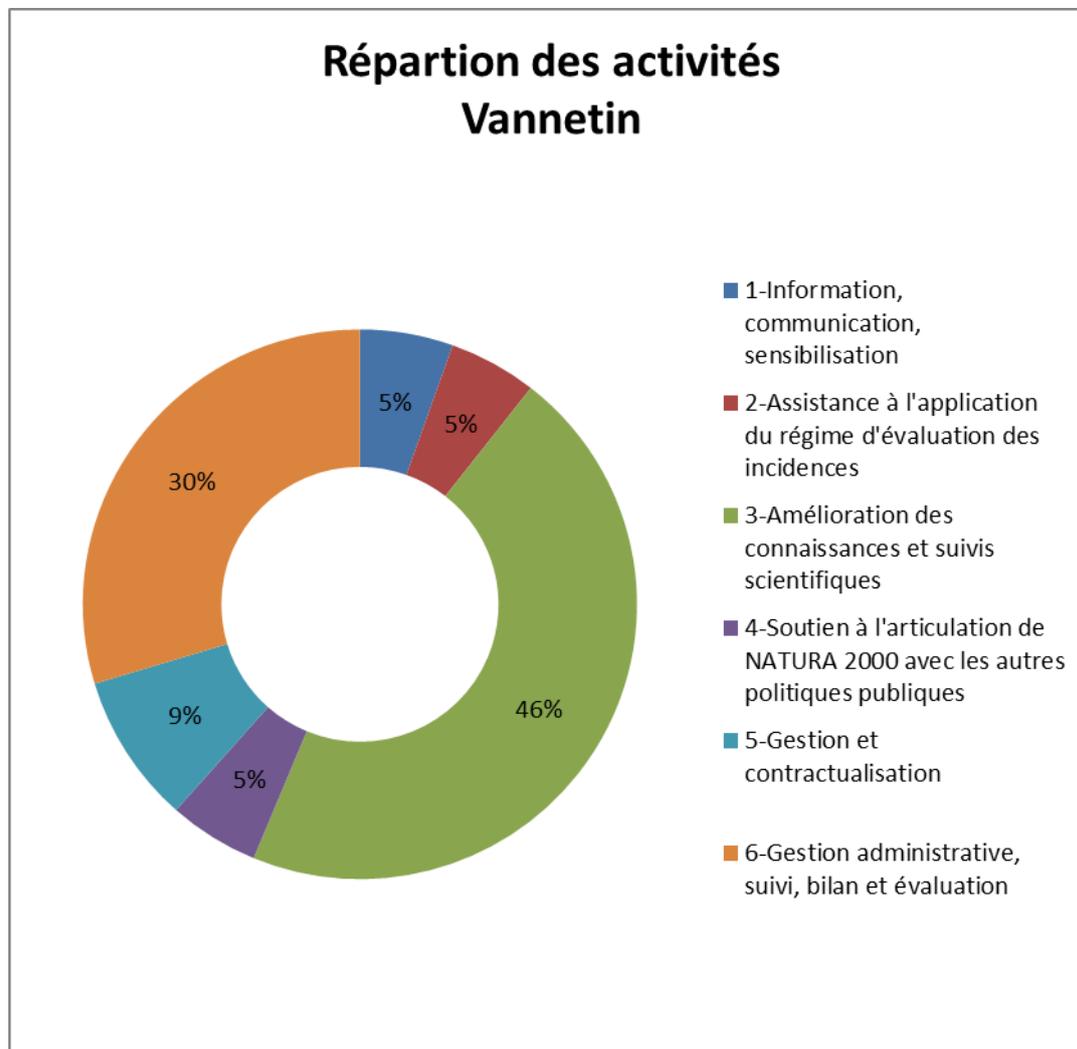
## **8. COMPLEMENTS OU MISE A JOUR DU DOCOB**

Aucune mise à jour du DOCOB n'a été effectuée en 2017.

## 9. SYNTHÈSE

En 2017, le temps passé pour animer le site Natura 2000 a été de **41 jours**.

La répartition du temps de travail pour chaque mission assurée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 est décrite par le diagramme en secteurs suivant :



**Figure 2 : Répartition des activités l'animation du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin »**

Les missions réalisées en 2017 ont eu pour objectifs de promouvoir la politique Natura 2000 sur le site « Rivière du Vannetin » et d'informer les élus et les riverains sur la démarche Natura 2000 et sur les opportunités qu'elle offre pour préserver la biodiversité et le milieu aquatique.

Cette année, les suivis scientifiques (46%) puis la gestion administrative du site (30%) ont été les activités majoritaires.